Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière
et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 30 octobre 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété situé au 320, rue de la Sève à Ste-Marthe-sur-le-Lac, lots 1 461 353 et 1 461 355 du cadastre du Québec, ainsi que les anciens lots.
V/réf. : 19E01-1240

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 17 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 28 novembre 2008, 11 pages
2. Avis d'infraction du 3 décembre 2008, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 16 septembre 2009, 3 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (17)

Direction régionale des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
Courriel : elena.ciocoiu@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région des Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 28 novembre 2008	**Heure d'arrivée:** 9h30	**Heure de départ :** 10h30
Date de rédaction : 1 décembre 2008	**No dossier (gestion documentaire) :**	
Technicien, technicienne : Rhéal Boucher	**Accompagné, de :**	
No intervention (SAGO) : 300463522	**No document (SAGO) :** 400541980	
Municipalité : Sainte-Marthe-sur-le-Lac	**Titre:** Purgeur d'air derrière École des Lucioles	

Motif de l'inspection

Secteur : ☐ industriel ☐ municipal ☐ agricole ☐ pesticides X hydrique ☐ naturel

Type d'inspection : ☐ plainte (remplir section Plainte) ☐ suivi d'avis d'infraction ☐ suivi autorisation ☐ programme de contrôle ☐ suivi d'urgence ☐ interne ☐ autre (préciser)

But : Vérifier les travaux en rive visant l'installation d'un purgeur d'air sur une conduite d'égoût passant derrière l'école des Lucioles.

Plainte

No de demande (SAGO) :200227673	
Plaignant rencontré : ☐ oui Xnon	**Rétroinformation :** X oui ☐ non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Acune adresse terrain vacant **Coordonnées UTM NAD 83:** 580657 5042288	**Adresse postale (si différente) :**
No du lieu (SAGO):x2108279	**Type de lieu :** Milieu hydrique
Responsable du lieu :	**No intervenant (SAGO) :** 13434550

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone

Pièces annexées

Type	Quantité	Numéro(s)
X photos		
X croquis		
plan		
X carte		

Échantillons

Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ eau		
☐ air		
☐ sol		
☐ flore		
☐ faune		
☐ déchets		

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

Faits constatés sur le

Je me suis rendu derrière l'école des Lucioles. Il y a un chemin qui longe la clôture de l'école. Des traces récentes de passage de véhicule sont visibles sur le chemin. Il y a une couche de neige au sol d'environs 10cm.

Il y a un ruisseau qui coule en provenance de la montagne et qui se jette dans un fossé qui longe le terrain de l'école. J'ai remonté le ruisseau sur une longueur d'environs 100 mètres afin de bien déterminer son tracé à l'aide du GPS Tremble.

Il y a un camion qui a été laissé sur place. Le camion est identifié au nom de la compagnie, Bernard Sauvé Excavation inc.

Il n'y avait aucune activité au moment de l'inspection.

Il y a un trou d'homme près du terrain de l'école. Le couvert du trou d'homme est saturé de boues. J'ai gratté la neige à plusieurs endroits autour du trou d'homme et le long du ruisseau. Il n'y a aucune trace de végétation au sol sous la couche de neige.

Il y a un fossé qui longe le chemin parallèle à la cour d'école. Ce fossé se jette dans le ruisseau près de l'emplacement du Trou d'homme. Malgré la couche de neige j'ai constaté l'absence de végétation sur les rives de ce ruisseau dans la section qui se raccorde au ruisseau.

Commentaires recueillis sur le terrain

Autres informations receuillies en dehors de l'inspection

J'ai communiqué avec l'entrepreneur Bernard Excavation. Ils m'ont confirmé que les travaux consistaient à l'installation d'un purgeur d"air sur une conduite d'égout et que les travaux viennent tout juste d'être réalisés. Cette information m'a aussi été confirmée par Carl Lavoie, directeur des travaux publics à Saint-Marthe-sur-le-Lac..

Propriétaire du terrain

Inconnu au moment de la rédaction du rapport.

Date des travaux

Novembre 2008

Cadastre

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

Contexte particulier

Conclusion

S'il n'y a pas eu d'autorisation 32, les travaux d'excavation et de remblayage dans la bande riveraine d'un ruisseau sont en infraction à l'article 22 pour ne pas avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation du MDDEP.

Il pourrait y avoir eu des travaux dans le littoral du ruisseau. Les conditions climatiques ne permettent cependant pas de recueillir les informations nécessaires pour le confirmer.

Recommandation

Communiquer avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de connaître la nature exacte des travaux réalisés.
Vérifier auprès de la direction de l'analyse si les travaux est assujettis à l'article 32 et si une autorisation 32 a été émise.

Possibilité d'acheminer un avis d'infraction à la Ville si aucun 32 n'a été émis.

Rédigé par : Rhéal Boucher	**Secteur : Municipal et hydrique**
Signature :	**Date** 1er dec 2008

2. Vérification

Approuvé par : SOPHIE DAIGNEAULT	**Secteur :** MUN - EHD
Signature :	**Date :** 2008-12-3
Commentaires du vérificateur : AI pour l'article 22 maintenant. Après les vérifications, AI article 32 si requis	

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

3. Photos — Date :

Les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi-même avec un appareil photo numérique de marque Olympus Stylus 770 SW. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux. Les photos dans les encadrées sont identifiées sur le croquis en annexe. Les autres photos ont été prisent en rafales et servent uniquement à une meilleure compréhension du dossier.

Photo no 1
Point No :
Camion laisser sur place.

Photo no 2
Point No :

Photo no 3
Point No :

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

Photo no 4 Point No : 3 Rive du cours sans végétation flèche noir flèche rouge trou d'homme en rive. Flèche verte ponceau de la photo 3	
Photo no 5 Point No : 3 Excavation du fossé jusque dans le ruisseau.	
Photo no 6 Point No :4	

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

Photo no 7
Point No :4

Photo no 8
Point No :5

Photo no 9
Point No :5

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

Photo no 10 Point No : fossé avec absence de végétation sur les pentes voir flèche	
Photo no 11 Point No : Fossé avec présence de végétation	
Photo no 12 Point No :4 sol dénudé sous la neige	

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

Photo no 13
Point No : 4
sol dénudé sous la neige

Photo no 14
Point No : 2
Sol dénudé près du point no 2

Photo no 15
Point No :23

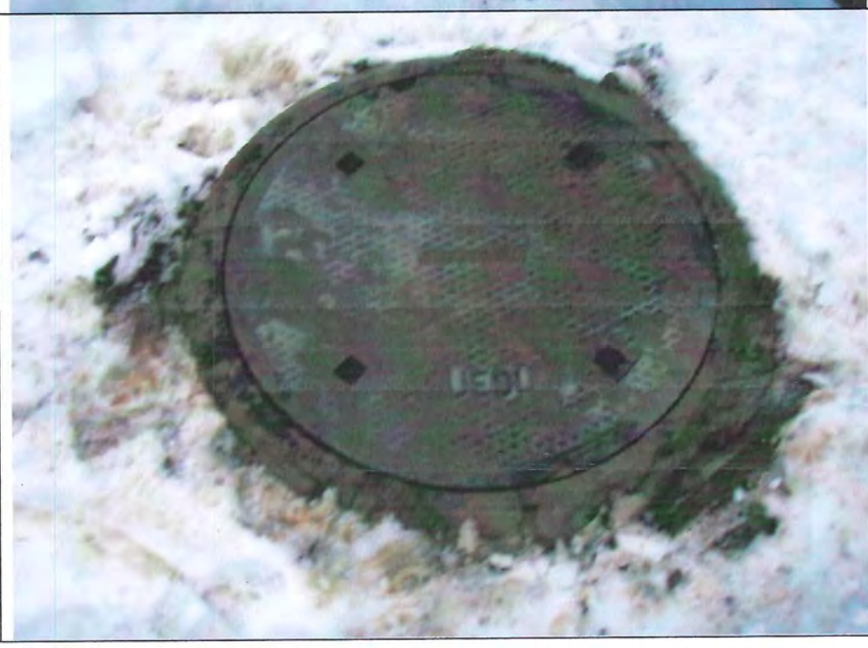

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

4. Photos planche contact

01.jpg

010.jpg

011.jpg

012.jpg

013.jpg

014.jpg

015.jpg

016.jpg

017.jpg

018.jpg

019.jpg

02.jpg

03.jpg

04.jpg

05.jpg

06.jpg

07.jpg

08.jpg

09.jpg

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

5. Cartes

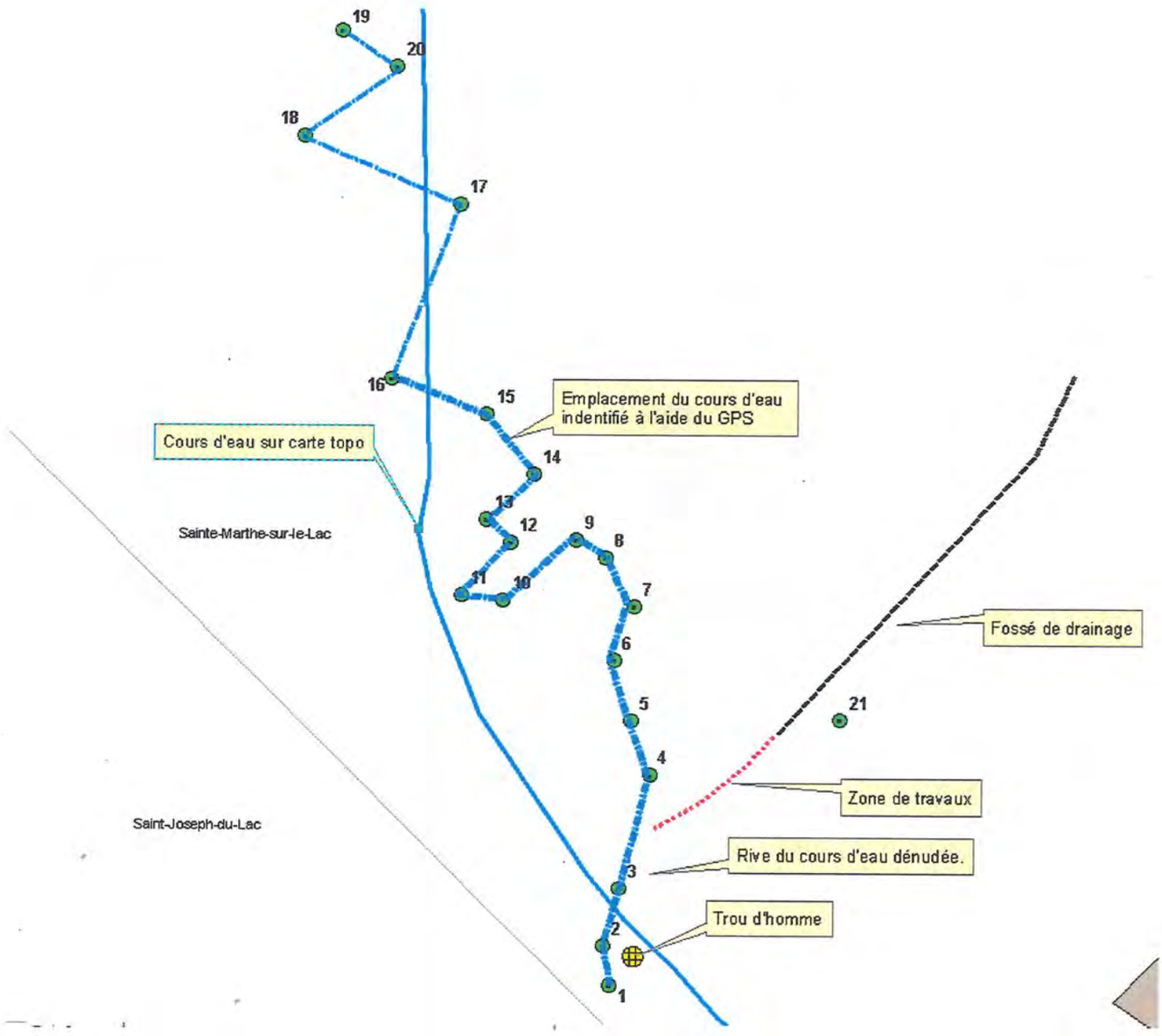

Date de l'inspection: 28 novembre 2008	Numéro de dossier: 7430-15-01-

CROQUIS 1 PHOTOS

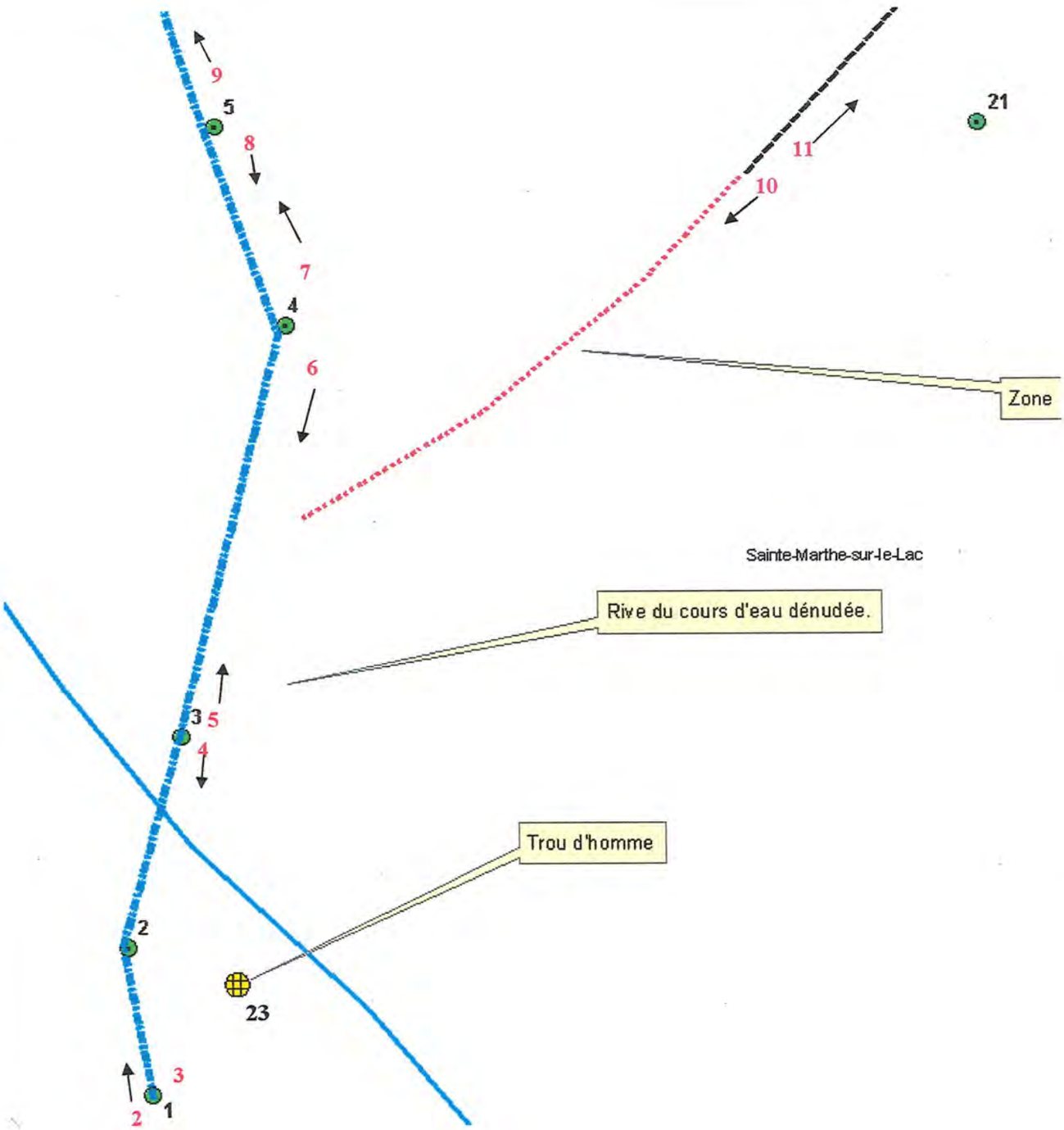

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

dicom express COLIS PARCEL 2
M15827663

COPIE AU DOSSIER

PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 3 décembre 2008

AVIS D'INFRACTION

Madame Marisol Charland, directrice générale
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
300 chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
J0N 1P0

Réf: 7430-15-01-0
Sainte-Anne-des-Lacs

N/Document : 400542671

Objet : Travaux dans la rive d'un cours d'eau derrière l'école des Lucioles.

Madame,

À la suite de l'inspection effectuée le 28 novembre 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, bureau des Laurentides, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi:

Avoir entrepris des travaux dans la rive d'un cours d'eau sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à cette fin.

Loi sur la qualité de l'environnement
. Article 22

...2

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 433-1315

Ce papier contient 20% de fibres recyclées après consommation.

N/Réf. :

Le

Nous vous demandons de nous soumettre une proposition de correctif d'ici au 18 décembre 2008.

Compte tenu qu'il y avait une couche de neige au sol au moment de l'inspection, nous vous demandons de nous faire parvenir un plan à l'échelle décrivant l'emplacement et la nature exact des travaux réalisés. La proposition de correctif devra prévoir la rénaturalisation des rives affectées par les travaux et un échéancier pour la réalisation des correctifs.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au (450) 433-2220, poste .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Sophie Daigneault
Coordonnatrice
Secteur municipal et hydrique

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région des Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 16 septembre 2009	**Heure d'arrivée:**	**Heure de départ :**
Date de rédaction : 18 décembre 2009	**No dossier (gestion documentaire) : 7430-15-01-00754-06**	
Technicien, technicienne : Rhéal Boucher	**Accompagné, de :**	
No intervention (SAGO) : 300504990	**No document (SAGO) :**	
Municipalité : Sainte-Marthe-su-le-Lac	**Titre: Secteur École des Lucioles**	

Motif de l'inspection

Secteur : ☐ industriel ☐ municipal ☐ agricole ☐ pesticides X hydrique ☐ naturel

Type d'inspection : ☐ plainte (remplir section Plainte) ☐ suivi d'avis d'infraction ☐ suivi autorisation ☐ programme de contrôle ☐ suivi d'urgence ☐ interne ☐ autre (préciser)

But : Vérifier l'état de régénération du site

Plainte

No de demande (SAGO) :	
Plaignant rencontré : ☐ oui ☐ non	**Rétroinformation :** ☐ oui ☐ non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : **Ruisseau derrière l'école des Lucioles** Ste-Marthe-sur-le-lac **Coordonnées UTM NAD 83:**	**Adresse postale (si différente) :** **Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
No du lieu (SAGO): X2108279	**Type de lieu : Milieu hydrique**
Responsable du lieu :	**No intervenant (SAGO) : 13434550**

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone

Pièces annexées

Type	Quantité	Numéro(s)
X photos		
X croquis		
plan		
X carte		

Échantillons

Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ eau		
☐ air		
☐ sol		
☐ flore		
☐ faune		
☐ déchets		

Date de l'inspection: 16 septembre 2009	Numéro de dossier: 7430-15-01-00754-06

Faits constatés sur le terrain

Le site s'est entièrement régénéré. Des plaques de gazon ont été placées à quelques endroits.

Contexte particulier

La ville avait eu un avis d'infraction. Un rapport devait nous être fourni par la firme BSA. Nous n'avons jamais reçu le rapport. Le site s'est régénéré de lui-même

Conclusion

Il n'y a plus de motif de continuer les démarches dans ce dossier.

Recommandation

Fermeture du dossier

Rédigé par : Rhéal Boucher	**Secteur : Municipal et hydrique**
Signature :	**Date** 18/12/09

2. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault	**Secteur :**
Signature : Daigneault	**Date :** 10-01-12
Commentaires du vérificateur :	

Date de l'inspection: 16 septembre 2009	Numéro de dossier: 7430-15-01-00754-06

3. Photos — Date :

Les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi-même avec un appareil photo numérique de marque Olympus Stylus 770 SW. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

Photo no 1 Point No : On peut appercevoir le long de la cloture des plaques de gazon. Le reste du site s'est régénéré.	
Photo no 2 Point No : On peut appercevoir le long de la cloture des plaques de gazon. Le reste du site s'est régénéré	
Photo no 3 Point No :	